

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité syndical du 14 mars 2013

L'an deux mille treize, le quatorze mars deux mille treize à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de RIOUX MARTIN, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

#### Etaient présents –

M. Joël LACOUR	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jacques MERCIER – Charles AUDOIN	AUBETERRE sur DRONNE
M. Michel MAZURIE	BARDENAC
M. Régis CHALARD	BAZAC
M. Pas de représentants présents	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – Jean Claude FAURE	BONNES
M. Pas de représentants présents	BORS DE MONTMOREAU
M. Olivier RIVALAN	BRIE / CHALAIS
M. Jean GOY	BROSSAC
M. Jean-Claude MAURY	CHALAIS
M. Pas de représentants présents	CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT	CHAVENAT
M. Raymond BASTARD	COURGEAC
M. Pas de représentants présents	COURLAC
M. André THOMAS	CURAC
M. Christophe PETIT	JUIGNAC
M. Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE	Les ESSARDS
M. Pas de représentants présents	MEDILLAC
M. Alfred THOMAS	MONTBOYER
M. Alain DESERT	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Jean Claude LACROIX	NABINAUD
M. Frédéric GUETTE – Serge LAURENT	ORIVAL
M. Didier BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE – Adrien CHADEFAUD	RIOUX-MARTIN
M. Jean-Marc RUDLER	ROUFFIAC
M. Michel PAUL-HAZARD	St AMANT DE MONTMOREAU
M. Pas de représentants présents	St AVIT
M. Geoffroy SIBILEAU	St EUTROPE
M. Pas de représentants présents	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Pas de représentants présents	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN – Sébastien COUTAND	St QUENTIN DE CHALAIS
M. William RICHARD – Jean WITCZAK	St ROMAIN
M. Jean Philippe FAUVEL	St SEVERIN
M. Jean Claude LAFAYE – Thierry CHAMBRET	YVIERS

Invité : Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude  
Mr Nicolas CHALARD, Chambre d'Agriculture 16, animateur du réseau Natura 2000 de la vallée de la Tude

Date de la convocation : 22 février 2013 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 28  
Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 24  
Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 12

#### Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël : Technicien territorial en charge de la mission de technicien de rivière
- M. STEFANINI Emmanuel : Adjoint technique territorial en charge de la gestion des ouvrages et d'intervention liées aux cours d'eau
- Mme. NADAUD Géraldine : Adjointe administrative territoriale en charge du secrétariat et du site internet

**OBJET : CDG16 : Contrat d'Assurance Groupe/Risques Statutaires**

**EXPOSE :**

Monsieur le Président le Président donne lecture au comité syndical de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 18 janvier 2013, l'informant que le CDG va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'un nouveau contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires » pour une durée de trois ans.

Monsieur le Président du centre nous propose, si nous souhaitons adhérer à ce nouveau contrat, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer le futur contrat en notre nom.

Monsieur le président précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le centre de gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur le président demande au comité syndical :

- de se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion ;
- d'habiliter le Président à signer l'avenant au contrat groupe, à intervenir, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion à l'issue de la consultation sont jugées satisfaisantes.

**RESOLUTION :**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'habiliter le Président à signer l'avenant au contrat groupe, à intervenir, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion à l'issue de la consultation sont jugées satisfaisantes.
  
- décide donner le pouvoir au président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
J. BONIFACE